



Direction des Services  
Techniques & Urbanisme

N/REF : TS/BS/25/270

République Française

# Commune de Villiers-sur-Orge

## ARRÊTÉ N° 2025-079

### RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DE VERDUN

**Le Maire de Villiers-sur-Orge,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1 à L 2213.4 ;

**VU** le Code de la Route, notamment les articles R 411-17 à R 411-24 et R417-1 à R 417-13 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment son livre 1, 1ère et 8ème partie ;

**VU** la demande formulée en date du 20 novembre 2025, par la société FREYSSINET FRANCE, sise avenue du 1<sup>er</sup> mai 91127 PALAISEAU ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement rue de Verdun concernant des travaux de réparation partielle d'un ouvrage ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

### ARRÊTÉ

#### **Article 1 :**

**Du lundi 08 décembre 2025 au jeudi 05 février 2026, la circulation des véhicules, rue de Verdun sera limitée à 20km/h au droit du chantier.**

#### **Article 2 :**

Une déviation des piétons avec balisage en barrière sera assurée par la société FREYSSINET FRANCE ou ses sous-traitants.

#### **Article 3 :**

L'affichage de l'arrêté sur place, la mise en place de la signalisation temporaire et sa maintenance seront assurées par la société FREYSSINET FRANCE ou ses sous-traitants.

#### **Article 4 :**

Les dispositions résultant du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers au moyen des panneaux réglementaires conformes aux instructions de la réglementation routière en vigueur.

#### **Article 5 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État, et au prestataire.

Publié le : 04 DEC. 2025

Fait à Villiers-sur-Orge, le 24 novembre 2025

Le Maire,

Gilles FRAISSE

